Flash info

La Défense, 31 mars 2026

Cher(e)s collègues,

Nous tenions à vous faire part de notre actualité récente.

Rencontres avec nos collègues :

Le SCPN a multiplié ces dernières semaines les déplacements pour aller à votre contact, fidèles à notre volonté de partager et échanger avec vous, mais également recueillir vos revendications pour le corps de conception et de direction. Nous considérons en effet que "*brainstormer*" de notre côté n'a de sens que si nous dialoguons régulièrement avec vous, afin de coller au mieux aux préoccupations de l'ensemble du corps.

Nous avons rencontré nos collègues de Lille/Roubaix, Colmar, Marseille, Pau, Montbéliard, Caen et de la direction de la police judiciaire de la préfecture de police ainsi que de la direction nationale de la police judiciaire.

Comme toujours les échanges ont été nourris et riches d'enseignements : accompagnement à la mobilité très largement insuffisant, mise sous tutelle des directeurs territoriaux (avec certaines autorités administratives donnant des consignes opérationnelles en matière de narcotrafic ou de manœuvres d'ordre public ...) illisibilité des parcours de carrière, plan investigation annoncé à effectifs constants pour nos collègues de la DPJ à la préfecture de police (ainsi qu'une clé de répartition RH incohérente donc incomprise par nos collègues).

Nous poursuivons nos déplacements dans les semaines à venir, qui nous permettent d'étayer nos retours et propositions à nos autorités (ainsi le SCPN est-il le seul à avoir rendu des propositions écrites au DGPN pour améliorer le dispositif d'accompagnement à la mobilité).



Photo SCPN - Marseille 18 mars 2026

Actualité RH :

- La réunion bilatérale avec le DGPN pour l'avancement au grade à accès fonctionnel de commissaire général et à l'échelon spécial vient d'être reportée au 04 mai.
Depuis plusieurs semaines le SCPN défend les situations de nos collègues pour cet avancement et les tient informés.
- Une révision de la nomenclature est en cours, la parité syndicale sera consultée à cet effet ; avant cela, le prochain mouvement général sera diffusé avec la nomenclature actuelle pour les postes ouverts (le TG devrait être publié dans les prochains jours).

Nous observons que plusieurs directions de la PP mènent sur certains postes une politique RH illisible pour nos collègues, générant de facto une auto-censure de potentiels candidats, qui renoncent à postuler, faute d'avoir la certitude de voir leurs profils examinés avec des chances identiques.

Qu'il s'agisse d'une tentative de tordre la nomenclature ou du choix d'un candidat pour un poste à emploi faisant fi de l'expérience, du grade et de l'ancienneté, le SCPN a fait valoir les intérêts de nos collègues et plus largement celui du CCD.

Lors de notre entrevue avec le préfet de police, ce dernier nous avait indiqué souhaiter mettre en place un comité d'évaluation des candidatures, afin de mieux objectiver les choix définitifs des directions.

Force est de constater qu'il y a encore beaucoup à faire et que l'arbitraire préside trop souvent aux destinées de nos collègues commissaires de police.

Ces pratiques, si elles perdurent, ne permettront pas de définir des parcours de carrières et ne pourront générer qu'amertume et incompréhension au sein du corps, au-delà de traduire une gestion RH erratique.

Plan investigation :

Le 27/03, Anouck Fourmigué et Benjamin Le Pache, délégué SCPN pour la DNPJ, ont participé, avec l'ensemble des organisations syndicales, à la première réunion de M. le DGPN consacrée au plan investigation.
Ils participeront aux groupes de travail mensuels (et trimestriels pour l'aspect numérique), afin de discuter point par point de la déclinaison des 125 mesures du plan investigation.
En observation préalable, le SCPN a demandé que soit rapidement communiqué un calendrier pour chaque mesure (court, moyen, long terme).
Nous avons questionné les contours des 700 créations de postes dans la filière investigation, en rappelant que, certes très positives, elles devaient rester une première avancée... suivie d'autres, et qu'elles devaient être sanctuarisées, donc en tenant compte de la vie normale des services (départs en mutation, en retraite) ...
Enfin, le SCPN a demandé à avoir un éclairage détaillé sur le calcul de la clé de répartition des effectifs au sein des services de la filière judiciaire, les critères de définition devant être transparents, basés sur des indicateurs incontestables et compréhensibles de tous.

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** 06 98 29 72 20 **Laura ABRAHAMI** 06 38 73 13 63